

Charte de l'Environnement, 2026-2032

Candidat : Julien Chambon, Houilles La Ville Que j'aime

Quelques compléments (en plus des propositions du programme de mandat)

Etat des lieux : partiel

Par pragmatisme, et après échanges réguliers avec d'autres collectivités de même strate, au lieu d'un tableau de bord complet à établir en début de mandat, il est proposé d'étudier et mettre en place progressivement quelques indicateurs selon les différentes thématiques de la charte, tout en s'assurant de pouvoir les maintenir dans la durée. La taille de l'administration (550 agents, hors animateurs) ne permet pas d'envisager une méthode, une gouvernance, un reporting ... qu'on peut retrouver dans de plus grandes structures (collectivités ou entreprises), et compte tenu aussi d'autres grands projets attendus par les habitants.

Sensibilisation

Une sensibilisation sera organisée également pour les membres des conseils de quartier et des commissions extra-municipales.

Plus largement, il est important de continuer à soutenir les actions des associations locales, pour sensibiliser sur les actions qui ont le plus d'impact en matière de protection de l'environnement, d'atténuation (réduction des émissions de CO2) et d'adaptation au dérèglement climatique, et de pouvoir impliquer la population de notre ville dans sa diversité.

Biodiversité

- ◆ Pollution lumineuse, abaisser l'intensité et éteindre : **partiel**
Cette mesure doit s'étudier en intégrant aussi le besoin de sécurité des déplacements, en particulier à pied. Cela doit ainsi s'appréhender de façon très précise et en concertation. Une analyse des éclairages des bâtiments publics sera à organiser, avec des dispositifs permettant une extinction plus simple voire automatique. L'objectif majeur est de pouvoir disposer dans notre ville de nombreuses zones sans lumière nocturne.
- ◆ Pollution lumineuse, règlement local de publicités : **partiel**
Il est proposé de regarder d'abord les possibilités offertes par le Règlement National de Publicités, qui s'applique lorsque le règlement local n'est plus applicable (et si le temps d'élaboration d'un nouveau RLP est trop long).
- ◆ Protection des animaux et végétaux : réaliser un atlas de la biodiversité est pertinent dans un périmètre géographique plus large que notre ville de 4,4 km² ; ce sera étudié prioritairement dans le cadre de l'agglomération, qui a intégré la réalisation d'un inventaire de la biodiversité dans son plan d'actions « PCAET » (Plan Climat Air Energie Territorial). Voir notre programme pour les mesures proposées

Climat

- ◆ Bilan carbone et trajectoire de réduction des gaz à effet de serre : **partiel**
L'obligation de le réaliser est pour les collectivités de plus de 50.000 habitants ; une estimation des émissions de CO2 (territoriales) a été réalisée par l'agglomération dans le cadre du PCAET. Il faudra d'abord établir la pertinence d'un calcul du bilan carbone de la ville (son administration) alors que les leviers de réduction des gaz à effet de serre sont déjà identifiés : rénovations énergétiques des bâtiments et sobriété énergétiques, poursuivre l'électrification du parc de véhicules, développement du réemploi, ... et il pourrait aussi être complexe d'évaluer avec les fournisseurs de la ville la dimension dite « scope 3 » (selon le GHG Protocol), et qui correspond surtout à l'impact carbone des différents achats et projets de la ville (voirie, aménagement de square, ...). Un retour d'expérience d'autres collectivités de même strate sera à rechercher, ainsi qu'une coordination avec l'agglomération (mutualiser ce type d'action entre plusieurs communes de l'agglomération ?).

Comme indiqué plus haut, il faut avoir la capacité de suivre sur la durée ce type de démarche pluriannuelle, qui requiert une expertise plutôt rare dans les collectivités de notre strate.

Déchets

- ◆ Déchets du marché de la ville : **partiel**
Les actions de réduction et de valorisation auront à prendre en compte le partage de responsabilités entre l'agglomération (collecte) et la ville (nettoiemment), la diversité des exposants abonnés ou volants, et le coût potentiellement élevé de certaines collectes dédiées (cagettes par exemple).
- ◆ Nettoyement de la ville : il est proposé d'expérimenter des solutions pouvant contenir les déchets de la voirie avant qu'ils rejoignent le réseau d'assainissement, et installation de plaques d'avaloir 'ici commence la mer'.

Energie

- ◆ Rénovation : **partiel**
Le coût de la rénovation énergétique peut être très important (par exemple : les gymnases), le nombre de rénovations thermiques de bâtiments publics dépendra ainsi des subventions pouvant être obtenues, dans le contexte économique de notre pays que chacun connaît. Nous proposons au moins 3 rénovations énergétiques.

Mobilités

- ◆ Rues aux écoles : la mise en œuvre dépend de la présence d'un trafic de transit pouvant être dévié ou pas ; il est proposé de l'étudier sur 3 écoles à minima (au lieu de 5).

Participation citoyenne et coopération

- ◆ L'expérience de la Commission extra-municipale du Temps Long créée en 2020 a montré qu'il est assez difficile de maintenir un bon niveau de participation des membres sur toutes les thématiques abordées, qui peuvent être très variées. La proposition pour ce mandat est d'organiser des commissions extra-municipales par grande thématique, ce qui permettra aussi de solliciter l'expertise de nombreux habitants (leur métier ou leur passion) qui sinon ne s'engageraient pas sur un dispositif participatif plus conséquent et nécessitant plus de disponibilités.
- ◆ Mutualisation des équipements/outils : une plate-forme de partage/entraide entre habitants sera étudiée.